

# RAPPORT D'ACTIVITE

## 2013

---

### ASSOCIATION



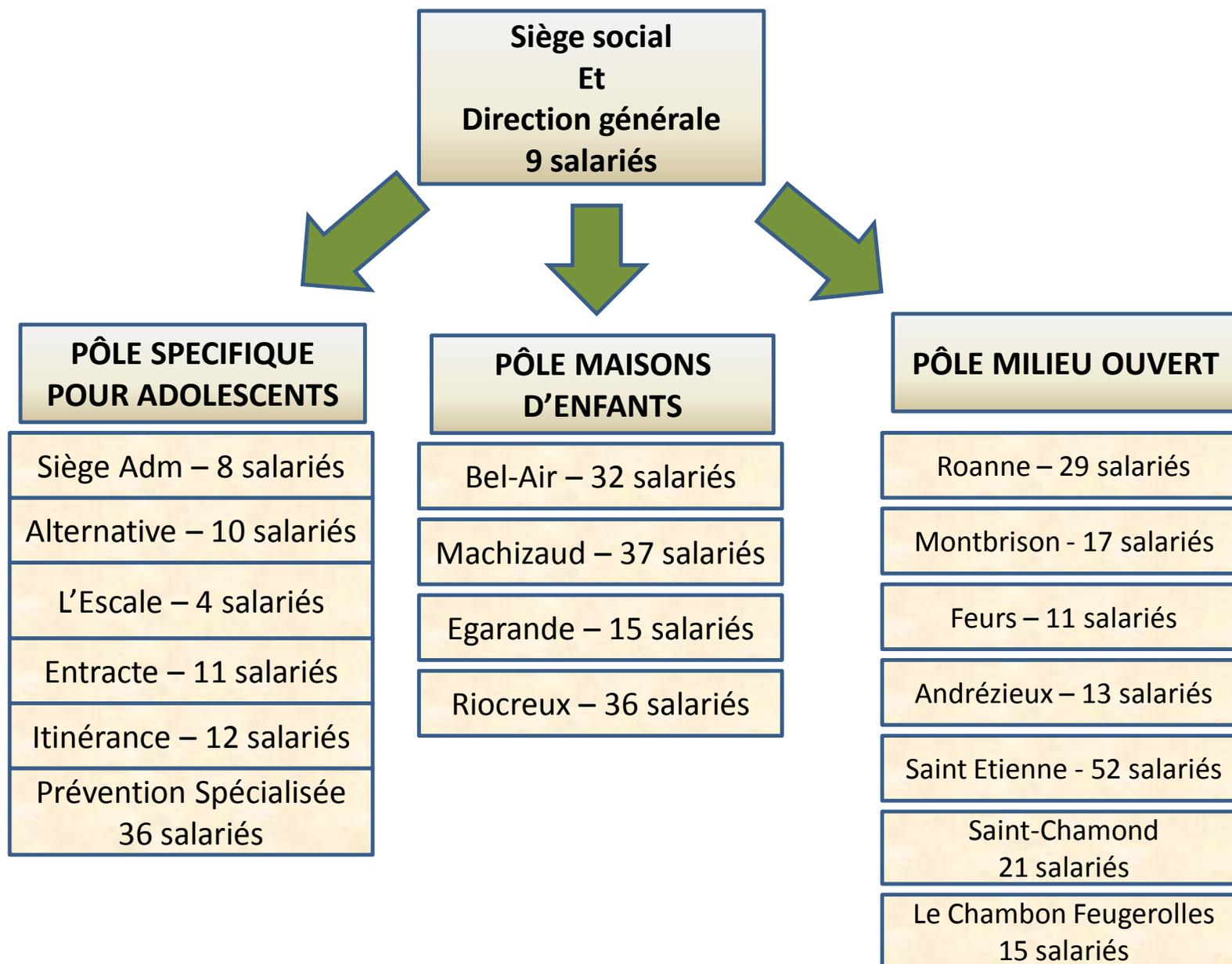
Siège social  
94, rue Gabriel Péri  
42100 Saint-Etienne  
Tél. : 04 77 32 72 45  
Mail : [directiongenerale@sauvegarde42.fr](mailto:directiongenerale@sauvegarde42.fr)



# Sommaire

	<b>Organigramme</b>	P. 3
	<b>Composition du Bureau</b>	P. 4
	<b>Composition du Conseil d'Administration</b>	P. 4
	<b>Rapport moral et d'activité de B. JULLIEN Président et de Jean-François MEUNIER Directeur Général</b>	P. 5 à 9
	<b>Rapport Financier de Bernard CAUBERE Trésorier</b>	P. 11 à 12
	<b>Rapport du Commissaire aux comptes</b>	P. 13 à 15
	<b>Tableaux financiers</b>	P. 16 à 19





## Composition du Bureau et du Conseil d'Administration de la Sauvegarde 42

### Le BUREAU :

**Président : M. Bertrand JULLIEN**

**Mme Pascale JABOULEY**, Vice-présidente, Pilote de la Commission « Ressources Humaines »

**Mme Odile MENOT**, Vice-présidente,

**M. Maurice ROUX**, Vice Président,

**M. Bernard CAUBERE**, Trésorier, Pilote de la Commission « Gestion - Patrimoine »,

**M. André BESACIER**, secrétaire,

**M. Michel BONHOMME**, membre,

**Mme Maryvonne CHAFFOIS**, membre,

**Sauvegarde42**

Siège social

94, rue Gabriel Péri  
42100 Saint-Etienne

Tel. 04 77 32 72 45  
Fax. 04 77 32 83 81

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Le Conseil d'Administration est composé du Bureau et des membres suivants :

[www.sauvegarde42.fr](http://www.sauvegarde42.fr)

**M. Michel ASTRUC**

**M. Jean-Noël CANCADE**

**Mme Christine DEVILLARD**

**Maître FLORINDI-DAURAT**

**M. Maurice GINOT**

**Mme Claude GOUILLOUD**

**M. Antoine MACHON**

**M. Bernard MASSARDIER**

**Mme Marie-Claude MONNET**

**M. Maurice PICHON**

**Mme Suzanne SIMOND**

**Mme Roseline VIAL**

**M. Alain VOCANSON**

Personnes Ressources :

**Mme Geneviève RUAT**

**M. Jean-Claude FORISSIER**

## ASSEMBLEE GENERALE DU 3 JUIN 2014

### RAPPORT DE POLITIQUE GENERALE ET D'ACTIVITE

*Présenté par M. Bertrand JULLIEN, Président et M. Jean-François MEUNIER, Directeur général*

Mesdames et messieurs, chers amis,

Bienvenue et merci d'avoir répondu à notre invitation de participer à notre assemblée générale de ce 3 juin 2014. Elle se déroulera en deux parties ; une première à caractère institutionnel qui sera consacrée à la présentation des rapports sur la politique générale et l'activité de l'association ainsi que sur sa situation financière, et la seconde au cours de laquelle nous entendrons un exposé de M. Kamel ARAR, docteur en psychologie et psychanalyste sur le thème de la transformation de la famille contemporaine et de la parentalité.

Dans la mesure où sur de très nombreux sujets le politique et le technique sont étroitement mêlés, les rapports de politique générale et d'activité feront l'objet d'une présentation commune par le directeur général et le président qui n'entreront pas dans le détail de l'activité de chacun des établissements et services qui est décrite dans des documents que vous pouvez vous procurer.

Une petite précision avant de commencer. Si les comptes que nous vous présentons sont bien ceux de l'exercice 2013, le rapport sur la politique générale et l'activité concerne une période plus récente qui va de notre précédente assemblée générale jusqu'à aujourd'hui, dans le but de vous donner les dernières informations sur des sujets qui peuvent évoluer rapidement.

Quelques mots sur le contexte général dans lequel s'est exercée cette activité. Nous disions l'an dernier à pareille époque que nous entrions dans l'œil du cyclone de la crise. Et bien nous y sommes, et les salariés et administrateurs auront pu constater à quel point 2013 aura été une année de tension. La disparition de toute marge de manœuvre fait que tout glissement par rapport à nos objectifs d'activité, même si nous n'en sommes pas responsables, tout aléa bien naturel dans la vie d'une organisation comme la nôtre, se traduit par un risque de dérapage financier vis-à-vis duquel nous devons prendre des mesures énergiques pour éviter qu'il ne s'amplifie. Cette obligation d'une gestion très stricte est à la fois une condition nécessaire à la pérennité de l'association, mais aussi une contrainte très lourde pour les administrateurs qui en sont responsables mais qui sont beaucoup plus intéressés par le projet associatif et sa mise en œuvre dans la société d'aujourd'hui, par les directeurs qui ont la redoutable tâche de trouver le juste compromis entre la rigueur de la gestion et la qualité du service rendu, et les salariés eux-mêmes dont les conditions de travail sont de plus en plus tendues.

Comme vous tous, nous regrettons cette situation, qui pose la question de l'avenir du secteur associatif dans un tel contexte, car globalement 2013 aura été une mauvaise année pour nombre d'institutions, et nous n'échappons pas à la règle, comme vous pourrez le constater lors de la présentation de nos résultats financiers. Et ce sera sans aucun doute l'un des enjeux majeurs de notre futur plan stratégique, qui devrait être élaboré au cours des toutes prochaines années, que de tracer des perspectives pour renforcer, consolider ou même transformer le modèle associatif dont on sent bien qu'il s'essouffle quand il concerne des organisations telles que la nôtre.

Le contexte est donc difficile, mais ce n'est évidemment pas une raison pour baisser les bras ! Nous n'avons pas d'autre choix que de l'assumer collectivement, et nous voulons ici exprimer nos plus vifs remerciements aux salariés, aux directeurs et aux bénévoles qui ont pris leur part de cette indispensable solidarité associative ; et en même temps, rechercher inlassablement les voies d'un progrès dans le fonctionnement de l'association, le développement de son activité et le service rendu aux jeunes et à leurs familles.

### **Les grandes orientations de l'association**

Ce sont celles du plan stratégique Sauvegarde 2015 dont certaines ont fait l'objet d'une attention particulière au cours de l'année 2013, notamment de la part des administrateurs qui se réunissent désormais régulièrement avant chaque conseil d'administration pour y travailler.

C'est ainsi qu'en décembre a été adopté par le conseil d'administration un document définissant le périmètre souhaité pour l'association au cours des prochaines années en termes d'activités, de taille et de métiers. Il a pour finalité de permettre une meilleure réactivité aux appels à projets pour lesquels les délais de réponse sont incompatibles avec ceux de la gouvernance associative habituelle. Fruit d'un travail conjoint des administrateurs et des directeurs, il pose le principe de la nécessité de poursuivre le développement de l'association notamment par des réponses à des appels à projets, procédure que nous n'avions jamais utilisée jusque-là, mais à condition que ces projets soient en forte cohérence avec notre cœur de métier : celui de la protection de l'enfance, dans son prolongement et à ses interfaces, comme par exemple l'insertion sociale et professionnelle, le médico-social hors handicap lourd et notamment le soin psychologique, les très jeunes enfants et les jeunes parents. Ces perspectives de développement ont déjà donné lieu à une action concrète dont Jean-François vous parlera dans quelques instants.

Depuis la fin 2013, et ce travail n'est pas achevé, les administrateurs se sont attelés à la réforme des statuts qui se prolongera par celui du règlement de fonctionnement. Il était rendu nécessaire parce que les statuts actuels sont totalement obsolètes, incomplets ou imprécis et ne correspondent pas au fonctionnement associatif que les administrateurs souhaitent promouvoir. Sans entrer dans le détail des propositions des administrateurs qui sont encore en discussion et qui doivent faire l'objet d'un échange avec les directeurs, les principes qui ont été retenus sont ceux d'une ouverture de l'association à plusieurs collèges de membres, d'une plus grande collégialité dans la prise de décision opérationnelle que le président et le directeur général prennent souvent seuls, d'un meilleur contrôle du fonctionnement de l'association. Un premier projet de statuts est rédigé mais sa mise en œuvre se heurte à la question des personnes qui n'est pas encore résolue. Que ce nouveau projet soit adopté rapidement ou qu'il nécessite une plus longue maturation, cette question conjoncturelle de personnes se pose de toutes les façons dans la mesure où nos statuts d'aujourd'hui interdisent au président actuel de prolonger son mandat. Un des scénarios possibles serait de lever cette contrainte de telle sorte que ce travail sur les statuts et la mise en place de la nouvelle gouvernance puissent se faire au-delà de l'échéance du 31 décembre 2014 et profiter de l'expérience des actuels dirigeants qu'ils soient salariés ou bénévoles. On s'achemine donc tout droit vers une assemblée générale extraordinaire avant la fin de l'année pour trancher cette question.

Sur le plan inter-associatif et fédéral, les perspectives tracées l'an dernier se sont consolidées et développées, et prennent une résonance particulière à la lumière de ce qui vient d'être évoqué à propos de la difficulté de trouver des bénévoles qui acceptent d'assumer les responsabilités et l'engagement que nécessite la gestion associative. Le groupe régional de la CNAPE Rhône-Alpes est désormais le plus important de France et a trouvé à travers son nouveau délégué régional un leader dynamique qui met en œuvre un véritable travail collectif en partenariat étroit avec l'URIOPSS. Nous aurons bientôt le plaisir d'y accueillir un nouvel adhérent ligérien que nous connaissons bien et que nous apprécions, l'ANEF. La Sauvegarde vient d'exprimer son souhait d'être associé aux travaux de l'Espace de Recherche et de Prospective initié par le groupe régional et intégré à une démarche nationale de la CNAPE. Il s'agit d'un regroupement d'associations fédérées par la CNAPE et l'URIOPSS Rhône-Alpes, qui a pour finalité de préparer ces associations aux enjeux à venir en développant leur capacité à dépasser le court terme politique, à anticiper l'évolution des politiques publiques, à contribuer plus efficacement à leur élaboration eu égard aux besoins des enfants, des jeunes et des familles en difficulté, et à mieux faire valoir la spécificité, le « faire autrement » du secteur associatif dans leur mise en œuvre. Pour compléter ce qui a été entrepris sur ce thème, la Sauvegarde participe à travers son président au projet national que la CNAPE vient de lancer avec d'autres fédérations telles que le SYNEAS.

Au-delà de ce programme de travail, ce qui se joue dans ce groupe régional c'est peut être une voie d'avenir pour nos associations. L'une de ces voies pourrait être de constituer un groupe plus intégré qu'il ne l'est aujourd'hui dans lequel chaque association conserverait son projet et son autonomie d'action sur son territoire, mais serait renforcée par une mutualisation de moyens et de méthodes. S'il est beaucoup trop tôt pour se prononcer sur une telle stratégie, elle fait très certainement partie des scénarios les plus prometteurs pour conforter le modèle associatif, et c'est la raison pour laquelle il est essentiel de nouer des relations de travail confiantes et productives avec les associations qui pourraient constituer un tel groupe avec la Sauvegarde de la Loire.

Pour compléter ce tableau en matière de grandes orientations, un dernier mot sur ce qui a été fait à propos du soutien aux salariés et de l'accompagnement des jeunes et de leurs familles. 2013 aura été la première année du fonctionnement effectif du Comité d'éthique dont la création avait été vivement souhaitée par l'association et qui trouve progressivement sa place en son sein. Enfin, le Conseil d'Administration du 18 décembre a vu l'aboutissement d'un long travail d'élaboration mené par les salariés et accompagné par les administrateurs relais qui lui a permis d'approuver les projets d'établissements et de services d'Egarande, de Machizaud, de la Prévention, d'Alternative, de l'Escale, d'Entracte, et du Milieu Ouvert.

### **La mise en œuvre de ces grandes orientations**

Après une longue période de réflexion, et en lien avec son projet stratégique SAUVEGARDE 2015, notre association a décidé, en avril 2012, de revoir son organisation des établissements et services. Guidée par la volonté d'améliorer le service rendu aux enfants, jeunes et familles, mais également d'optimiser les moyens à sa disposition, elle a décidé la mise en place de pôles. Le premier à être organisé a été le Pôle Spécifique pour Adolescents en septembre 2012. Il avait été décidé alors que pour le Milieu Ouvert et les MECS, cette mise en pôle devait être différée pour tenir compte de spécificités conjoncturelles. L'arrivée d'une nouvelle directrice au Milieu Ouvert, Sylviane Lambourg, a été l'occasion de franchir le cap sur cet important service implanté sur tout le territoire départemental. Pour les MECS, l'association a lancé une réflexion et des échanges avec les cadres des établissements pour penser une organisation qui permette de répondre au mieux aux particularités de ce secteur, à savoir sa taille, sa dispersion géographique et le fonctionnement à flux continu. En lien avec la réflexion menée sur le périmètre de notre association, il a été décidé d'une configuration qui entérine l'organisation actuelle avec un directeur pour un duo de MECS, avec à terme le souhait de développer un secteur plus orienté médico-social et soin auquel serait rattaché Egarande. Les trois autres MECS formeront alors un pôle homogène et complémentaire sur le bassin stéphanois. Il faut toujours rappeler que cette organisation en pôles se doit de rester souple et évolutive pour répondre au mieux aux besoins et opportunités de la vie associative.

Nous savons que depuis plusieurs années les principes qui ont fondé l'initiative associative dans notre secteur se sont inversés. Même si nous sommes très imaginatifs, très innovants le développement de l'association ne passe plus par une démarche de présentation de nos projets aux pouvoirs publics, charge à eux, s'ils les trouvent intéressants, de les financer. Les paradigmes ont changé, et maintenant les nouvelles réponses aux besoins émergents de nos concitoyens les plus fragiles passent par des appels d'offre ou de marché, régis par les règles très contraignantes des marchés publics. Donc, en lien avec la réflexion sur le périmètre associatif nous sommes en vigilance sur les marchés publics qui sont publiés. En ce début d'année 2014 nous avons répondu à un appel à projet, émanant de l'ARS. Par contre, nous n'avons pas répondu à ceux émis par le Conseil général de la Loire car ils ne nous paraissaient pas congruents pour notre association. En résumé : répondre oui, mais uniquement parce que c'est pertinent et en lien avec un développement harmonieux de l'association.

C'est avec une très grande satisfaction et fierté que le 5 juillet 2013, en présence de Bernard Bonne, Président du Conseil général, d'Eric Gounel, Directeur Interrégional de la PJJ représentant Mme la Préfète, de Maurice Vincent, Maire de St Etienne et de nombreuses autres personnalités, partenaires, amis, salariés et jeunes, nous avons inauguré les splendides locaux de Bel-Air. Du vieux bâtiment des années 60, notre architecte, Jérôme Tardy, a su faire un lieu de vie et de travail agréable, fonctionnel et, très apprécié des jeunes. Ce dossier de réhabilitation remonte, pour ses premières esquisses à la fin des années 1990. On peut dire que la gestation a été longue, très longue, mais elle a permis plusieurs évolutions du projet initial et on peut convenir que si le bébé fut long à venir, il est particulièrement réussi. Merci à tous les gens qui ont travaillé sur ce chantier, de la conception à la réalisation, même si sur cette partie il y a toujours des points à revoir. Merci surtout aux salariés et aux jeunes de Bel-Air qui ont cohabité pendant de très longs mois avec bruit, poussières, désagréments de tous ordres.

Notre association s'est engagée, dès 2003-2004 dans la démarche d'évaluation interne exigée par la loi de janvier 2002. C'est nécessairement un chantier complexe dans une organisation comme la nôtre qui assure des missions différentes sur un territoire départemental. Nous avons été probablement trop ambitieux dans les objectifs poursuivis, pas toujours très dynamiques dans la conduite de ce projet et certainement pas assez efficaces dans notre capacité d'associer le plus grand nombre de salariés. Cependant notre travail est sérieux, complet et a abouti fin 2012 et fin 2013 à nos deux premiers rapports annuels d'évaluation interne. L'enjeu de l'année 2014 est autre puisqu'il s'agit de l'évaluation externe. Le Comité de Pilotage de l'évaluation a constitué une commission d'appel d'offres et nous avons sollicité plusieurs cabinets. Après sélection d'un prestataire, cette démarche se déroulera à partir de l'automne prochain. Les établissements et services relevant exclusivement de la PJJ sont soumis à l'évaluation interne, mais pas à l'externe. C'est une particularité de ce financeur qui a mis en place son propre service d'audit. A la Sauvegarde deux services sont directement concernés : le Service d'Investigations Educatives, intégré au Pôle Milieu Ouvert et Itinérance, Centre éducatif renforcé, intégré au PSA. Ainsi Itinérance a été audité il y a trois ans et le SIE en début d'année 2014. Même si nous n'avons pas encore le rapport concernant ce dernier, les retours qui nous ont été faits sur ces deux services sont très positifs. Pour Itinérance cela a été confirmé par une inspection du Service de l'Inspection de la PJJ rattaché au Ministère de la Justice, diligentée suite à un incident survenu en avril dernier, et qui a conclu à l'absence de dysfonctionnement dans le CER. Ces inspections ou évaluations externes, même si elles génèrent parfois un surcroît de travail non négligeable, sont surtout, et c'est ainsi que nous les vivons, l'opportunité d'un regard extérieur critique s'inscrivant dans notre volonté d'amélioration continue du service rendu aux personnes que nous accompagnons.

Lors de l'Assemblée générale de l'an dernier nous avons parlé de la signature, intervenue en mars 2013, de notre CPOM 2013-2016. Nous sommes, et nous l'avons souvent répété, dans un contexte économique extrêmement contraint. Ceci se traduit par des enveloppes financières qui ne suivent pas l'inflation et l'évolution naturelle de la masse salariale. La première conséquence de cette situation est l'exigence d'une gestion très rigoureuse, ce qui a toujours été le cas, mais avec le souci constant de traquer les dépenses inutiles, de maîtriser nos achats, de renégocier certains contrats.

Nous sommes à la limite de ce qui est possible dans cette démarche et nous sommes extrêmement vigilants à ce que cette rigueur de gestion n'impacte pas la vie quotidienne des enfants et jeunes accueillis et accompagnés ainsi que les conditions de travail des salariés. La deuxième conséquence est que nous devons améliorer fortement nos instruments de pilotage et de suivi de nos actions. Un travail important a été initié dans l'élaboration d'indicateurs et tableaux de bord, qui doivent s'organiser dans un système d'information cohérent et pertinent. Nous devons encore améliorer cet aspect de notre gestion. Souvent les mots indicateurs, pilotage, tableaux de bord font peur, car ils sont issus de la sémantique gestionnaire du secteur marchand. Mais ce ne sont que des outils et dans notre association ils sont au service de l'efficacité et non de la rentabilité.

Chaque année, selon la formule consacrée, un certain nombre de salariés font valoir leurs droits à la retraite. Et chaque fois ce sont des années d'expérience, de savoirs faire, de connaissance fine de nos métiers qui nous quittent. Nous avons la préoccupation, pas toujours facile, de la transmission de ces savoirs vers les autres salariés et notamment les plus jeunes. Mais avant tout, je tiens à saluer ces « anciens » pour leur engagement dans notre association. Nous avons la fierté de penser, qu'au-delà de l'attachement à un métier difficile, complexe, c'est aussi à leur association qu'ils étaient attachés. Ce n'étaient pas que des salariés, mais aussi des militants de la cause de la Protection de l'Enfance, et des personnes portant hautes les valeurs de notre association. Permettez-nous un salut spécial à Maurice Michel qui fut pendant de longues années chef de service puis directeur au Milieu Ouvert. Il illustre à lui seul les phrases précédentes.

Permettez-nous aussi d'évoquer la mémoire de deux grands serviteurs de la Sauvegarde disparus cette année que sont son ancien directeur général Daniel Loupiac et son ancien président André Perrier. Mais, à travers cet hommage aux anciens, ce sont les 400 et quelques salariés que nous voulons remercier. Quel que soit le poste occupé, celui-ci est un élément essentiel du bon fonctionnement de nos établissements et services. Il n'y a pas de petites fonctions et des métiers nobles. Il y a des personnes efficaces, engagées, compétentes, sans lesquels les plus fragiles d'entre nous, à savoir les enfants et jeunes de la Protection de l'Enfance, seraient laissés au bord du chemin. Notre société avance que si tous ses membres avancent ensemble. Tous les salariés de la Sauvegarde y contribuent. Qu'ils en soient, chacun d'eux, individuellement, remerciés.

Bertrand JULLIEN, Président  
Jean-François MEUNIER, Directeur général





## ASSEMBLEE GENERALE DU 3 JUIN 2014

### RAPPORT FINANCIER 2013

*Présenté par M. Bernard CAUBERE, Trésorier*

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter les comptes de l'exercice 2013, et, en rappel afin de permettre la comparaison, ceux de l'exercice 2012.

Ainsi vous trouverez, ci-après, le bilan et le compte de résultats de notre association. Ces documents consolident l'ensemble de ses activités.

L'observation de l'exercice 2013 amène quelques remarques particulières.

#### Au niveau du contexte

L'exercice 2013 se caractérise par la mise en œuvre du nouveau CPOM signé au cours du premier semestre avec le Conseil Général de la Loire sur un périmètre qui intègre désormais la Maison d'enfants de Riocreux.

#### Au niveau des activités

Le pôle milieu ouvert (PMO) voit son résultat excédentaire passer de **88 729 €** en 2012 à un résultat déficitaire de **- 58 830 €** en 2013 porté par l'AEMO/AED à hauteur de **-45 468 €**, et **- 13 362 €** pour les SIE, et dû essentiellement à une importante sous activité (en cours d'analyse).

Le pôle maison d'enfants (MECS) enregistre des résultats nuancés selon les établissements.

L'ensemble des 4 MECS de **-335 118 €** en 2012 à **-392 103 €** pour l'année 2013.

Ce déficit est formé par les MECS de Riocreux et Machizaud qui ont, notamment, eu à porter des coûts sociaux à caractère exceptionnel.

Le déficit constaté représente environ **6%** du budget total du pôle.

Le pôle spécifique pour adolescents (PSA) enregistre quant à lui, toutes activités confondues, un excédent de **93 062 €**.

Il est à noter qu'un effort significatif a été fait, dans tous les pôles et dans la majorité des établissements, sur la maîtrise des charges, compensant, pour partie, les variations à la baisse de l'activité et par conséquent des produits.

### Le résultat global de l'association

Le résultat se matérialise, dans la continuité avec l'année 2012, et en cohérence avec les points évoqués ci-dessus, par un résultat comptable de - **480 321 €**, qui se traduit après intégration des charges de congés payés, de produits à recevoir et de reprise du résultat 2011 de **57 889 €** par un résultat à affecter de - **453 147 €** soit environ **2 %** du budget global.

Je vous propose d'affecter ce résultat en diminution de la réserve de compensation qui est désormais épuisée.

Bernard CAUBERE  
Trésorier

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2013**

### **ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE SAUVEGARDE DE L'ENFANT A L'ADULTE (SAUVEGARDE A D S E A 42)**

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre Association A D S E A 42, tels qu'ils sont joints au présent rapport<sup>(1)</sup>
- la justification de nos appréciations
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des normes et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

.../.

## 2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823 - 9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

A Saint-Etienne, le 14 mai 2014

Le Commissaire aux Comptes  
**AVVENS SAINT-ETIENNE SAS**

  
**Alexandre DAGNAUD**  
Associé

---

<sup>(1)</sup> Ces comptes annuels se caractérisent par :

- Total du bilan .....	11 564 172 €
- Compte de résultat	
. Total des produits .....	20 435 692 €
. Total des charges .....	20 916 013 €
- Perte de l'exercice .....	480 321 €

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

*Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice  
clos le 31 décembre 2013*

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE SAUVEGARDE DE  
L'ENFANT A L'ADULTE  
(SAUVEGARDE A D S E A 42)**

*Aux adhérents,*

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés, ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

***Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant.***

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Saint-Etienne, le 14 mai 2014

Le Commissaire aux Comptes  
**AVVENS SAINT-ETIENNE SAS**



**Alexandre DAGNAUD**

## SAUVEGARDE 42BILAN 2013

ACTIF	31-déc-13			31-déc-12
	Montant brut	Amort et prov.	Montant net	Montant net
<b>Actif Immobilisé</b>				
<b>Immobilisations Incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	57 721,58	28 782,41	28 939,17	25 601,51
<b>Immobilisations Corporelles</b>				
Terrains	135 440,04		135 440,04	135 440,04
Constructions	5 537 379,68	3 063 377,22	2 474 002,46	1 680 576,61
Installations techniques, matériel et outillage	3 334 100,67	1 061 734,09	2 272 366,58	1 197 326,74
Autres immobilisations corporelles	3 281 104,55	1 849 524,37	1 431 580,18	1 374 491,36
Immobilisations corporelles en cours			0,00	1 523 350,78
Immobilisations incorporelles en cours	3 223,22		3 223,22	
<b>Immobilisations Financières</b>				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts			0,00	0,00
Autres immobilisations financières	141 985,88		141 985,88	140 110,69
<b>TOTAL I</b>	<b>12 490 955,62</b>	<b>6 003 418,09</b>	<b>6 487 537,53</b>	<b>6 076 897,73</b>
<b>Comptes de liaison (1)</b>				
<b>TOTAL II</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Actif Circulant</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et fournitures	2 887,10		2 887,10	1 703,54
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances (2)</b>				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	49 429,80		49 429,80	1 124 326,14
Autres créances	410 927,41		410 927,41	386 609,01
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	374 490,86		374 490,86	301 552,17
<b>Disponibilités</b>	4 176 877,57		4 176 877,57	3 171 475,41
<b>Charges constatées d'avance</b>	62 021,33		62 021,33	80 043,27
<b>TOTAL III</b>	<b>5 076 634,07</b>	<b>0,00</b>	<b>5 076 634,07</b>	<b>5 065 709,54</b>
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices IV</b>				
<b>Primes de remboursement des obligations V</b>				
<b>Ecart de conversion (actif) VI</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I +II+III+IV+V+VI)</b>	<b>17 567 589,69</b>	<b>6 003 418,09</b>	<b>11 564 171,60</b>	<b>11 142 607,27</b>

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement entre cet établissement et les autres établissements et services concernés.

(2) Dont à moins d'un an : 460 357,21 €. Dont à plus d'un an .....

(3) Dont créances mentionnées à l'article 97 du décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003

## SAUVEGARDE 42BILAN 2013

<b>P A S S I F</b>	<b>31-déc.-13</b>	<b>31-déc.-12</b>
<b>Fonds propres</b>		
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise</b>	2 156 356,10	2 156 356,10
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>		
Dons et legs		
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	10 235,22	10 235,22
<b>Réserves</b>		
Excédents affectés à l'investissement	23 975,08	23 975,08
Réserve de compensation	518 878,62	530 186,87
Réserve de couverture du BFR	1 203 676,64	1 185 096,66
Autres réserves		
<b>Report à nouveau</b>		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	85 213,61	-113 697,06
Dépenses refusées par l'autorité de tarification	-604 040,89	-501 035,59
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	-365 435,61	-87 678,14
Dépenses non opposables aux tiers financeurs		
<b>Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)</b>	-480 321,21	-259 320,86
<b>Subventions d'investissement sur biens non renouvelables</b>	157 732,09	168 145,82
<b>Provisions réglementées</b>		
Couverture du besoin en fonds de roulement		
Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	313 487,04	327 228,38
Réserves des plus-values nettes d'actif	1 023 258,10	917 052,68
Immobilisations grevées de droit		
<b>TOTAL I</b>	<b>4 043 014,79</b>	<b>4 356 545,16</b>
<b>Comptes de liaison</b>		
<b>TOTAL II</b>		
<b>Provisions pour risques</b>	676 544,77	551 263,60
<b>Provisions pour charges</b>		0,00
<b>Fonds dédiés</b>	23 517,94	24 561,70
<b>TOTAL III</b>	<b>700 062,71</b>	<b>575 825,30</b>
<b>Dettes (3)</b>		
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)</b>	3 173 165,98	3 314 954,28
<b>Emprunts et dettes financières divers (3)</b>		
<b>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</b>		
<b>Redevables créditeurs</b>	642 574,82	
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)</b>	164 126,61	214 930,28
<b>Dettes sociales et fiscales</b>	2 594 895,55	2 589 822,44
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</b>	186 418,96	83 708,26
<b>Autres dettes (5)</b>	47 401,02	
<b>Produits constatés d'avance</b>	12 511,16	6 821,55
<b>TOTAL IV</b>	<b>6 821 094,10</b>	<b>6 210 236,81</b>
<b>Ecart de conversion (passif) TOTAL V</b>		
<b>TOTAL GENERAL (I +II+III+IV+V)</b>	<b>11 564 171,60</b>	<b>11 142 607,27</b>

(1) Dont compte 1201...163 198,37 euros. et compte 1291...545 188,37 euros :résultats sous contrôle de tiers financeurs

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques : 40.90 euros

(3) en particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement

(4) dont à plus d'un an .....Dont à moins d'un an: 164 126.61€

(5) Dont fonds des majeurs protégés .....

**AVVENS Saint Etienne SAS**  
 Au capital de 562.000 €  
 17 B, rue de la Presse  
 BP 90 206 - 42016 SAINT ETIENNE CEDEX 1  
 Ecr. Saint-Etienne B 335 016 359 - APE 7720Z  
 Tél. 33 (0) 04 77 67 47 43 Fax 33 (0) 04 77 67 12 49

# SAUVEGARDE 42

## COMPTE DE RESULTAT 2013

PRODUITS	EXERCICE 2013	EXERCICE 2012
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
VENTES DE MARCHANDIES		
PRODUCTION VENDUE		
-PRESTATIONS DE SERVICES	39 497,99	36 471,73
-DIVERS	7 970,22	8 856,72
PRODUCTION STOCKEE OU DESTOCKAGE DE PRODUCTION		
PRODUCTION IMMOBILISEE		
DOTATIONS ET PRODUITS DE TARIFICATION	16 770 566,12	17 786 643,95
SUBVENTION D'EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS	2 130 359,76	2 123 432,92
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	139 892,69	140 029,25
TRANSFERTS DE CHARGES		
AUTRES PRODUITS	238 872,54	307 983,81
<b>TOTAL I</b>	<b>19 327 159,32</b>	<b>20 403 418,38</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
DE PARTICIPATIONS ET DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		2,14
REVENUS DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET AUTRES	51 943,75	5 260,59
PRODUITS FINANCIERS		
REPRISE SUR PROVISIONS		
TRANSFERTS DE CHARGES		
DIFFERENCE POSITIVE DE CHANGE		
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 157,74	39 309,12
<b>TOTAL II</b>	<b>53 101,49</b>	<b>44 571,85</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
SUR OPERATIONS DE GESTION		
EXERCICES ANTERIEURS		37 837,56
SUR OPERATION EN CAPITAL		1 060 235,00
REPRISE SUR PROVISIONS		
Reprises sur provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		
Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	10 413,73	17 632,86
Reprises sur provisions réglementées: réserve des plus values nettes d'actif		
Reprises sur autres provisions réglementées	25 214,25	8 681,97
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES SUR EXERCICES ANTERIEUR	6 403,76	9 192,69
TRANSFERTS DE CHARGES		
<b>TOTAL III</b>	<b>1 055 431,26</b>	<b>1 133 580,08</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>20 435 692,07</b>	<b>21 581 570,31</b>
<b>RESULTAT DEBITEUR = Déficit</b>	<b>480 321,21</b>	<b>259 320,86</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>20 916 013,28</b>	<b>21 840 891,17</b>

**AWENS Saint Etienne SAS**  
 Au capital de 562.000 €  
 17 B, rue de la Presse  
 BP 90 266 - 42016 SAINT ETIENNE CEDEX 06  
 RCS Saint-Etienne B 328 656 859 - APE 7720Z  
 Tél. 33 (0) 04 77 57 47 48 - Fax 33 (0) 04 77 57 12 49

# SAUVEGARDE 42

## COMPTE DE RESULTAT 2013

<b>CHARGES</b>	EXERCICE 2013	EXERCICE 2012
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
ACHATS DE MARCHANDISES		
ACHATS DE MATIERES PREMIERES		
ACHATS D'AUTRES APPROVISIONNEMENT	33 041,56	31 383,22
ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES	698 704,59	687 553,35
SERVICES EXTERIEURS ET AUTRES	2 093 308,70	2 248 909,95
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		
-SUR REMUNERATIONS	1 216 078,17	1 185 580,07
-AUTRES	67 782,16	72 699,04
CHARGES DE PERSONNEL		
-SALAIRES ET TRAITEMENTS	10 094 773,26	10 056 920,55
-CHARGES SOCIALES	4 604 771,69	4 682 247,93
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		
-Des immobilisations	636 120,71	583 901,72
-Des charges d'exploitation à répartir		
DOTATIONS AUX DEPRECIATION ET AUX PROVISIONS		
-Sur actif circulant		
-Pour risques et charges d'exploitation	264 714,14	127 783,57
AUTRES CHARGES	42 897,80	893 856,61
<b>TOTAL I</b>	<b>19 752 192,78</b>	<b>20 570 836,01</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	139 526,10	82 501,92
DIFFERENCE NEGATIVE DE CHANGE		
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VMP		
<b>TOTAL II</b>	<b>139 526,10</b>	<b>82 501,92</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
SUR OPERATION DE GESTION		
EXERCICE COURANT		
EXERCICES ANTERIEURS		
SUR OPERATION EN CAPITAL		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
Dotations aux provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		
Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		
Dotations aux provisions réglementées: réserve des plus values nettes d'actif	113 033,84	228 510,78
Dotations aux autres provisions réglementées	5 104,21	11 639,18
ENGAGEMENT A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
<b>IMPOTS SUR LES SOCIETES</b>	13 302,21	9 043,00
<b>TOTAL III</b>	<b>1 024 294,40</b>	<b>1 187 553,24</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>20 916 013,28</b>	<b>21 840 891,17</b>
<b>RESULTAT CREDITEUR =Excédent</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>20 916 013,28</b>	<b>21 840 891,17</b>

**AVENS Saint Etienne SAS**  
 Au capital de 562.000 €  
 17 C, rue de la Presse  
 42000 SAINT ETIENNE CEDEX 1  
 SIREN 420 206 42016 SAINT ETIENNE  
 RCS Saint Etienne N° 42000 559 - APE 7720Z  
 Tel : 04 77 42 42 42 Fax : 04 77 67 13 43



## NOTRE PROJET DE SOCIETE

*Protéger les jeunes et leurs familles en partenariat avec les pouvoirs publics et en mobilisant la société civile.*

*Sauvegarde 42 a pour objectif de protéger l'enfance en danger. A partir de cette vocation fondatrice, elle organise des activités en vue d'aider jeunes et adultes confrontés aux difficultés de toute nature (familiales, sociales, psychologiques, culturelles, scolaires, économiques...) à s'insérer dans la société et à y vivre en personnes responsables. Pour ce faire, Sauvegarde 42 met en œuvre, dans un souci constant d'adaptation et d'efficacité, les actions qui lui paraissent nécessaires, notamment en matière de prévention.*

Sauvegarde 42 agit le plus souvent sur mandat des autorités administratives et judiciaires : elle souhaite le faire en étroite collaboration avec ces partenaires, ainsi qu'avec les autres associations du secteur social et, plus largement, tous ceux qui peuvent aider à l'insertion et à l'accompagnement des jeunes et adultes en difficulté ; elle souhaite être une force de proposition dans l'élaboration des politiques publiques en la matière.

Sauvegarde 42, afin de favoriser un climat de compréhension et de solidarité sociale, entend développer l'information, tant des responsables politiques que de l'opinion publique, sur les difficultés d'insertion rencontrées par les jeunes et adultes, ainsi que sur les actions entreprises ou à entreprendre en ce domaine.

**Sauvegarde 42 participe directement ou en collaboration, avec toutes institutions publiques ou privées, à la formation et au perfectionnement des personnels du secteur social.**